



# COMMISSION DES ARBITRES

Se réunit les lundis, mardis et vendredis à partir de 17 h 30

Ligne directe : 04.92.15.80.33

## MODALITES DE RECOURS

**1.** Les décisions non disciplinaires du District de la Côte d'Azur peuvent être frappées d'appel dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple : une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Si le dernier jour tombe un samedi, un dimanche, un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée.

- soit le jour de la transmission par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception).

- soit le jour de la publication de la décision sur le journal officiel ou sur Internet.

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

**2.** L'appel est adressé à la Commission Générale d'Appel par lettre recommandée, télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé de la messagerie ouverte auprès de la Ligue de la Méditerranée.

A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

**3.** La commission compétente transmet, par tout moyen, la copie de cet appel aux parties intéressées.

**4.** Tout appel entraîne la constitution de frais de procédure.

\*\*\*\*

Procès-verbal N°24

Réunion de bureau du vendredi 07 juin 2024

---

Président : M. Gilles ERMANI

---

Présents : MM. A. MARY, - J. GRAGLIA., J. THAON

---

Excusé : MME B. GIURAN - M., C. CASTROFLORIO, Y. SIAD, J. ALEXANDRE, L. CAPPATTI

---

### **Début de la séance : 19h00**

Le Président souhaite la bienvenue aux membres du bureau.

Le Président passe ensuite à l'ordre du jour, après avoir approuvé le PV N°23 du 24 Mai dernier.

### **1 – CORRESPONDANCE**

Toutes les correspondances ont été traitées avant la réunion.

### **2 – DÉPARTEMENT TECHNIQUE**

Le président de la CDA est pleinement satisfait du bon déroulement des différentes finales de coupe Côte d'Azur qui n'ont pas engendré de polémiques particulières sur l'arbitrage.

Le mercredi 05 Juin 2024, s'est déroulé une réunion des ambassadeurs de l'arbitrage de chaque district, à laquelle a participé l'élu Azuréen M. BIHANNIC Jules.

Le samedi 08 Juin 2024 se déroulera la dernière réunion plénière de la CRA pour la saison 2023/2024 au siège de la Ligue Méditerranée.

Le mercredi 19 Juin 2024 se déroulera la dernière réunion plénière de la CDA au siège du district de la Côte d'Azur.

Le lundi 24 Juin 2024 se déroulera l'Assemblée Générale électorale pour le mandat 2024-2028 de l'UNAF Côte d'Azur.

Le vendredi 28 juin 2024 la réunion annuelle des arbitres de la Côte d'Azur à l'UFR STAPS à Nice.

### **3 - DÉPARTEMENT CONTRÔLES**

Néant.

### **4 - DÉPARTEMENT DÉSIGNATIONS**

Néant.

### **Fin de séance : 21h00**

Le Président de la CDA :  
M. Gilles ERMANI

Le Secrétaire de séance :  
M. Alexandre MARY